

Zurich, le 15 janvier 2015
Thomas Jordan

Remarques introductives de Thomas Jordan

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'avoir une nouvelle fois répondu dans de si brefs délais à notre invitation. A l'occasion de cette séance d'information des médias, je vous présenterai d'abord les raisons qui nous ont amenés à abolir le cours plancher et à abaisser les taux d'intérêt. Puis je me tiendrai à votre disposition pour répondre à vos questions.

Suppression du cours plancher

La Banque nationale suisse (BNS) a décidé d'abolir le cours plancher de 1,20 franc pour 1 euro avec effet immédiat et de ne plus acheter de devises afin de le faire prévaloir.

L'introduction du cours plancher a eu lieu dans une période d'extrême surévaluation du franc et de très forte incertitude sur les marchés financiers. Cette mesure exceptionnelle et temporaire a préservé l'économie suisse de graves dommages. Le franc demeure certes à un niveau élevé, mais depuis l'introduction du cours plancher, sa surévaluation s'est dans l'ensemble atténuée. L'économie a pu profiter de cette phase pour s'adapter à la nouvelle situation.

Les disparités entre les politiques monétaires menées dans les principales zones monétaires ont fortement augmenté ces derniers temps et pourraient encore s'accroître. L'euro a nettement faibli par rapport au dollar des Etats-Unis, ce qui a également conduit à une dépréciation du franc face au dollar. Dans ce contexte, la Banque nationale est parvenue à la conclusion qu'il n'est plus justifié de maintenir le cours plancher.

Abaissement du taux d'intérêt

Parallèlement à la suppression du cours plancher, la Banque nationale abaisse le taux d'intérêt appliqué aux avoirs en comptes de virement, le fixant à -0,75% à compter du 22 janvier. Les

Information des médias

montants exonérés demeurent inchangés. La nouvelle baisse des taux d'intérêt rend les placements en francs nettement moins attrayants et amortit les effets de la suppression du cours plancher. La Banque nationale adapte en outre de 0,5 point vers le bas la marge de fluctuation du Libor à trois mois, qui est désormais comprise entre $-1,25\%$ et $-0,25\%$.

Perspectives d'inflation et de l'économie

En Suisse, les perspectives d'inflation sont faibles. La prévision d'inflation conditionnelle présentée en décembre indiquait un taux de $-0,1\%$ pour 2015. Depuis, le cours du pétrole a de nouveau nettement baissé, ce qui diminue encore provisoirement les perspectives d'inflation. Toutefois, la chute du cours du pétrole stimulera la croissance à l'échelle mondiale et influera ainsi positivement sur l'évolution conjoncturelle en Suisse. Les fluctuations du franc auront, elles aussi, des répercussions sur l'inflation et la conjoncture.

La Banque nationale reste tenue de remplir son mandat, qui consiste à assurer la stabilité des prix à moyen terme en tenant compte de l'évolution conjoncturelle. C'est pourquoi je conclurai en soulignant qu'à l'avenir, la BNS continuera de prendre en compte la situation sur le marché des changes pour définir sa politique monétaire. Aussi interviendra-t-elle au besoin sur ce marché en vue d'influer sur les conditions monétaires.

Je vous remercie de votre attention et me tiens maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions.